



## **Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Saint-Colomban au 31 décembre 2019**

Selon les dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), vous recevez aujourd'hui le rapport de la situation financière de la Ville. Il faut ainsi voir cette version comme une mise à jour de la version de décembre dernier adaptée grâce aux états financiers déposés lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de juillet. L'objectif de ce rapport est de vous renseigner sur les états financiers de la Ville.

À la suite du dépôt du rapport financier 2019 consolidé du vérificateur externe en date du 7 juillet 2020, les charges de fonctionnement de la Ville incluant le financement à long terme des activités d'investissement et les affectations se sont élevées à 18 403 355 \$. Les revenus de fonctionnement pour l'année 2019 ont été de 18 854 601 \$. Le rapport du vérificateur indique donc, pour l'administration municipale, un excédent de fonctionnement pour l'exercice à des fins fiscales de 451 247 \$.

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001), je vous confirme que la rémunération annuelle du maire est de 40 000 \$, en plus d'une allocation de dépenses de 16 767 \$. La rémunération de chaque conseiller est de 15 025 \$ avec une allocation de dépenses de 7 512 \$. Dans les états financiers déposés, la liste de tous les élus ayant reçu un salaire et une allocation de dépenses est bien détaillée.

Je tiens à profiter de ce rapport pour expliquer les écarts notables favorables et défavorables en lien avec ce qui avait été planifié lors de la présentation et l'adoption du dernier budget.

D'entrée de jeu, la Ville ne tient pas compte, dans son budget, de l'impact du développement immobilier et de l'amélioration de propriétés dans ses prévisions de revenus. Dans une ville en croissance, ce montant devient forcément positif et génère un écart cyclique à la hausse sur les revenus projetés. À ce titre, les revenus tirés de la taxation liés à la croissance du parc immobilier ont été de 584 000 \$. Il est à noter aussi une augmentation de près de 385 000 \$ de revenus par rapport au budget liée aux droits de mutations immobilières, ce qui signifie que la santé du marché résidentiel se porte bien sur le territoire. Au total, la Ville génère 1,3 millions de dollars de revenus supplémentaires. Ceci répond à un engagement précieux de diversification des sources de revenus.

En matière de charge, la Ville a réglé plusieurs dossiers faisant baisser le nombre de recours juridiques potentiels et les montants associés. À ce titre, par exemple, des dossiers initiés en 2013-2014 ont pris fin cette année par la tenue de procès. Qui dit procès, dit factures juridiques (133 000 \$); si bien que les montants affectés ont atteint un peu moins de 270 000 \$ sur un budget initial de 125 000 \$. Les coûts liés aux inondations 2019 ont aussi eu un impact sur nos dépenses. Il faut aussi noter la cotisation spéciale demandée par Tricentris, en vertu de l'entente contractuelle signée en 2016, de près de 94 000 \$.

Finalement, les états financiers de 2019 incluent la régulation de l'équité salariale depuis 2015 et la rétroactivité associée à la mise aux normes des ajustements salariaux des emplois surnuméraires. Il s'agit d'un rattrapage d'environ 195 000 \$. Ceci est important pour nous, cela reflète notre volonté de présenter des états financiers à jour et réalistes en plus de régler des problèmes hérités du passé. Un autre engagement important.

En conclusion, sommairement, voici ce qui explique le surplus de 454 000 \$ engendré en 2019.

Ainsi, à partir du 15 juillet 2020, les états financiers seront disponibles à l'hôtel de ville et au [www.st-colomban.qc.ca/budget](http://www.st-colomban.qc.ca/budget).



Xavier-Antoine Lalande

Maire de Saint-Colomban